



Observatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ERGOSTRESSIE

Le temps des pionniers doit se terminer: il faut que la gestion du télétravail se professionnalise tant au niveau des entreprises que des télétravailleuses et des télétravailleurs

L'OBERGO, vient de publier le rapport « Télétravail : 12 conseils pour organiser son espace et son temps de travail à domicile » qui présente les résultats de l'enquête 2013 auprès de télétravailleuses et télétravailleurs, réalisée de janvier 2013 à avril 2013. (Rapport disponible sur le site <http://www.ergostressie.com>, à partir du 13 mai 2013).

Cette nouvelle enquête porte sur les conditions de travail et de vie des salariées et salariés qui ont une expérience RÉELLE du télétravail à domicile. Les deux premières enquêtes de l'OBERGO en 2010 et 2012 ont permis de dresser la liste des conditions de réussite du télétravail concernant les salariés et les entreprises.

Une confirmation en 2013: «Meilleure qualité de vie malgré plus de temps et de charge de travail»

Cette troisième enquête, en 2013, confirme les observations précédentes concernant les conditions de travail et de vie des télétravailleuses et télétravailleurs. Le télétravail apparaît comme étant une source d'améliorations dans la qualité de leur vie personnelle (travail + hors travail) pour 93% des réponses (94% pour les femmes et 92% hommes), mais en contre partie 52% ressentent une augmentation de leur temps de travail. Ceci confirme l'existence du paradoxe: « Meilleure qualité de vie » qui s'échange contre « plus de temps et de charge de travail » :

Une évolution récente : la nécessité de professionnaliser la gestion du télétravail

Mais ce qui est le plus intéressant dans cette troisième enquête est la mise en valeur d'une évolution récente du télétravail dans notre pays : tout se passe comme si la loi de mars 2012 donnant un statut au télétravail dans le Code du travail avait fait apparaître la nécessité de professionnaliser sa gestion.

Le temps des pionniers doit se terminer: il faut que la gestion du télétravail se professionnalise tant au niveau des entreprises que de l'organisation de l'espace et du temps de travail chez les télétravailleuses et les télétravailleurs

1 – Nécessité de professionnalisation de la gestion du télétravail par les entreprises

Cette professionnalisation concerne trois domaines prioritaires : la contractualisation du télétravail (les accords et contrats de télétravail sont encore trop peu nombreux), la gestion des remboursements et la gestion du temps et de la charge de travail à domicile. D'une part les remboursements des frais liés au télétravail, qui sont très différents d'une entreprise à l'autre, doivent de plus en plus tenir compte des frais réels engagés par les salariés mais aussi des contraintes de la Sécurité Sociale et de l'Administration des impôts. Il ne faut pas que ces remboursements puissent être considérés comme du salaire dissimulé ou des avantages en nature. Cela exige que les entreprises gèrent avec de plus en plus de professionnalisme ces remboursements de frais liés au télétravail.

Quant à la professionnalisation de la gestion du temps et de la charge de travail ressentis par les télétravailleuses et télétravailleurs, elle demande la négociation et la mise au point de méthodes de suivi et de mesure de ces éléments adaptées aux spécificités du travail dans la société de l'information.

2 – Nécessité de professionnalisation de la gestion du télétravail par les salariés.

La professionnalisation passe par la recherche d'une meilleure organisation de leur travail à domicile. Ces évolutions ont conduit l'OBERGO à publier ce document « **Télétravail : 12 conseils pour organiser son espace et son temps de travail à domicile** », qui vient compléter les documents d'aide à la négociation « Modèle IDÉAL d'accord d'entreprise sur le télétravail » et « Modèle IDÉAL de contrat de télétravail » déjà publiés par l'OBERGO.

Télétravail : 12 conseils pour organiser son espace et son temps de travail à domicile »

(Voir le détail dans le rapport)

AMÉNAGEMENT MATÉRIEL DU POSTE DE TRAVAIL

- 1 – Comment choisir son espace de travail à domicile ?
- 2 – Comment gérer les risques électriques, chimiques et incendie de son espace de travail à domicile ?
- 3 – Comment gérer le matériel, l'organisation et l'ergonomie du poste de travail à domicile ?
- 4 – Comment gérer les contrôles de conformité de l'installation du poste de travail à domicile ?
- 5 – Comment gérer les problèmes d'assurances liés au travail à domicile ?
- 6 – Comment gérer les problèmes de lutte contre la cybercriminalité et de protection de la vie privée ?
- 7 – Comment gérer les problèmes de santé liés au télétravail ?

ORGANISATION DU TRAVAIL À DOMICILE ET DE LA VIE FAMILIALE

- 8 – Comment organiser ses horaires de travail à domicile, les pauses et les repas ?
- 9 – Comment gérer la vie de famille et assurer l'équilibre vie professionnelle/vie privée ?
- 10 – Comment gérer le risque d'isolement professionnel ?
- 11 – Comment gérer le risque d'isolement social ?

PRISE EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRE LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL

- 12 – Comment gérer les coûts supplémentaires liés au télétravail à domicile ?

« Télétravail : 12 conseils pour organiser son espace et son temps de travail à domicile »

Rapport d'Yves Lasfargue et Sylvie Fauconnier

Enquête 2013 sur les impacts du télétravail réel et les évolutions des conditions de vie des salarié(e)s réalisée par l'OBERGO (Observatoire du télétravail et de l'ERGOstressie) avec le soutien de la CFDT Cadres

Rapports 2010, 2012 et 2013 disponibles sur les sites : <http://www.ergostressie.com/> et <http://www.cadrescfdt.fr/>

Informations sur ce rapport : Yves LASFARGUE, directeur de l'OBERGO

+33 (0)6 81 01 98 72

yves.lasfargue@wanadoo.fr

<http://www.ergostressie.com/>

<http://teletravail-negociation.blogspot.com/>

OBERGO (Observatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ERGOstressie)

Centre de recherche et d'information sur les évolutions de métiers et les conditions de travail liées aux technologies de l'information.
yves.lasfargue@wanadoo.fr Site internet : www.ergostressie.com Téléphone +33 (0)6 81 01 98 72